

Dossier « Talents de la e-santé »

Les dossiers de candidatures devront contenir les éléments suivants :

- Description de la réalisation candidate,
- Présentation de l'innovation ou de l'originalité liée au service numérique,
- Présentation des porteurs du projet,
- Cohérence avec la stratégie nationale du numérique en santé (ie. Doctrine du numérique en santé),
- Description relative à la mise en place du service numérique,
- Types et nombres d'utilisateurs
- Modèle économique et répliquabilité,
- Impact sur l'organisation des soins, intérêt médical et soignant (par exemple évolutions des pratiques professionnelles),
- Inscription dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

En sus de ces éléments, tout candidat est libre de joindre à son dossier de candidature tout document qu'il estimerait utile à la compréhension et l'appréciation de son projet.